

Modernisation des librairies indépendantes en Bretagne

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Cette aide, mise en place dans le contexte de crise sanitaire, s'adresse aux librairies indépendantes bretonnes. Elle vise à les accompagner dans le développement et la consolidation de leur activité ainsi que dans l'amélioration des conditions d'accueil du public, afin d'accélérer leur modernisation et générer des gains de productivité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Toute librairie indépendante localisée sur le territoire breton répondant aux critères cumulatifs ci-dessous.

— Critères d'éligibilité

Les librairies doivent respecter les critères suivants :

- Avoir son siège social et son établissement implantés en Bretagne ;
- Proposer la vente des titres détenus en stock dans un local accessible à tout public sur une surface minimum de 30 m² ;
- Etre indépendante ;
- S'engager à faire évoluer à terme son offre vers un assortiment d'au moins 3000 titres, si ce n'est pas déjà le cas ;
- Jouer un rôle culturel local : ce critère est évalué au regard de l'assortiment d'ouvrages proposés, du nombre de titres en stock de plus de 12 mois, de la diversité des actions menées autour du livre et des auteur-trices dans et hors les murs et du territoire sur lequel elle est implantée.
- Réaliser un taux minimum de son chiffre d'affaires dans la vente de livres neufs au détail :
 - Plus de 50 % de son chiffre d'affaires lorsque la librairie est implantée dans une ville de plus de 10 000 habitants ;
 - Plus de 25 % de son chiffre d'affaires lorsque la librairie est implantée dans une ville de moins de 10 000 habitants.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les travaux de rénovation (honoraires et études compris) sont éligibles.

L'acquisition de mobilier, matériels, équipements informatiques et autres outils liés à l'activité de librairie sont également éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est plafonnée à 22 000 € et à 70% du budget global HT des dépenses éligibles (sur présentation de devis).

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 5 000 € HT.

La mise en œuvre du projet ne peut être antérieure à la date de réception de la demande d'aide.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

La demande est à effectuer en ligne depuis le Portail des aides de la Région Bretagne.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Déposer son dossier

- https://aides.bretagne.bzh/account-management/crbr-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Faides.bretagne.bzh%2Faides%2F%23%2Fcrbr%2Fconnecte%2Fdashboard%2Faccueil&jwtKey=jwt-crbr-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Faides.bretagne.bzh%2Faides%2F%23%2Fcrbr%2Fmentions-legales.Mentions%20légales_self